



Compte-rendu CHS-CT du six octobre 2022

Un CHS-CT s'est tenu jeudi six octobre à la Cité administrative d'Avignon. FO Finances était représenté par Cédric GILETTA et Christian PERNOT.

Le Président a répondu à certains points de la liminaire FO. Il a notamment indiqué qu'il n'avait pas de précisions sur les futures missions des agents de la redevance audiovisuelle. Cela nous paraît surprenant, sachant qu'il a tout de même déclaré dans la presse le cinq octobre que la suppression de cette taxe permettrait de déployer des moyens, notamment deux contrôleurs, sur d'autres missions.

En ce qui concerne le remplacement du CTL et CHS CT par une instance unique, le Comité Social d'Administration, le Président estime que, dès lors que le nombre de représentants du personnel reste le même dans la nouvelle instance, les craintes formulées par notre syndicat dans sa liminaire seraient injustifiées. FO ne partage pas l'optimisme du Président sur ce point, car, si le nombre de représentants reste identique, le contingent d'heures attribué pour exercer la préparation de l'instance est réduit par rapport à celui qui est attribué actuellement. Nos craintes sont fondées sur les retours d'expérience des camarades du secteur privé qui exercent déjà leurs mandats dans une instance fusionnée, le Comité Social d'Entreprise.

Il a par ailleurs indiqué qu'il n'avait pas encore d'informations précises sur le fonctionnement du futur CSA, ce qui nous semble inquiétant à quelques mois de sa mise en place (1er janvier 2023) !

Point un : approbation du procès-verbal du deux juin 2022 :

L'ensemble des modifications ne sont pas encore prises en compte, son approbation est repoussée.

Point deux : Rapport annuel du médecin de prévention (2021)

La surveillance médicale dans notre département l'année dernière est marquée par la crise de la COVID.

Le médecin de prévention a repris ses visites périodiques depuis le printemps 2022.

Point trois : Présentation du DUERP/PAP 2022

Ce document a déjà été présenté lors du CTL du 16 septembre dernier. La présentation du DUERP a, une fois de plus, constitué pour FO l'occasion de rappeler son opposition au NRP. En effet, nous avons constaté que de nombreux signalements étaient liés à sa mise en place. Cette restructuration va à l'encontre du bien-être des collègues dans leur milieu professionnel. Ils travaillent constamment avec un sentiment d'insécurité.

L'ensemble des organisations syndicales a émis un avis défavorable au DUERP/PAP 2022, il est reproduit ci-dessous :

Avis du CHSCT de VAUCLUSE sur le DUERP-PAP 2021-CHSCT du 06/10/2022

En ce qui concerne les risques psycho-sociaux, le CHSCT de Vaucluse rappelle que le Nouveau Réseau de Proximité est une des principales sources d'anxiété pour les agents du département. Seul son retrait pourrait les rassurer.

La problématique du nettoyage reste toujours d'actualité. Seule une augmentation conséquente du budget nettoyage de la DDFIP garantirait une plus grande sécurité sanitaire aux agents.

Le DUERP met en lumière une atmosphère pesante dans les services avec les réorganisations de missions, les nouvelles pratiques RH issues des LDG, les fermetures de services et les suppressions d'emplois, mais également l'absence de considération de la hiérarchie pour les agents . Dernier exemple en date: les collègues de la redevance audiovisuelle ,s'ils sont lecteurs du journal La Provence, apprendront d'un article paru le 05/10/2022 qu'ils vont être redéployés sur d'autres missions alors que la DDFIP 84 n'a même pas pris la peine de les recevoir pour les informer en priorité !!

S'agissant du télétravail, comme l'ensemble des personnels, le CHSCT est favorable au télétravail choisi par les agents, sur la base du volontariat. Nous défendons et défendrons toujours le droit individuel des agents à télétravailler, mais n'accepterons jamais que certains y soient poussés soit par la dégradation de leurs conditions de travail, soit pour d'autres motifs. Nous pensons notamment aux travaux immobiliers, au sous- dimensionnement de services regroupés après restructuration. De plus, le télétravail ne doit pas constituer un outil pour faciliter les fermetures et restructurations de services ou la densification des espaces de travail. Pire encore, pour contourner les conséquences d'une situation pathologique.

Le CHSCT estime que le niveau des RPS reste trop élevé dans tous les services. En conséquence, le CHSCT de Vaucluse émet un avis défavorable sur le PAP 2022.

Point quatre : bilan du télétravail année 2021

Cette question a également été évoquée lors du CTL du 16 septembre dernier. La réunion de jeudi a été l'occasion pour les représentants du personnel de demander que les règles relatives à l'incompatibilité entre télétravail et arrêt maladie soient rappelées.

Point cinq : tableau de bord veille sociale année 2021

Troisième et dernier point présenté à la fois au CTL du 16 septembre et au CHS CT du six octobre. Cette présentation a été l'occasion de parler de l'écrêtement des horaires variables. Elles sont en légère diminution en 2021 mais, en les cumulant, nous pourrions créer un emploi et demi dans le département ! De plus, le développement du télétravail donne une vision partielle du nombre d'heures effectué par chaque agent puisque le télétravailleur ne pointe pas.

Points six et sept : budget et suivi des formations.

Il s'élève à un peu plus de 78 000 € cette année. Une partie de cette somme a d'ores et déjà été utilisée pour financer, par exemple, des stages ou l'aménagement de postes sur avis médical.

Il restait près de 13 500 € pour financer des projets relevant de la compétence du CHS-CT en 2021. Les représentants du personnel ont tous émis un avis favorable au remplacement des défibrillateurs sur l'ensemble des sites (11 au total).

Certaines formations financées par le CHSCT ne se sont pas encore tenues. Il en va ainsi de celle relative à la conduite ou encore celles concernant les habilitations électriques.

Point huit : synthèse des registres SST, accidents de services et fiches de signalements

D'une manière générale, le traitement des fiches de signalement rédigées par les agents donne lieu à une réponse de la DDFIP et une lettre de soutien aux agents.

Point neuf : Point sur les dossiers immobiliers

Apt : du fait de travaux électriques (câblage informatique), l'installation des agents dans le nouveau site sera retardée. Pour rappel, elle devait initialement intervenir fin 2022.

Cavaillon : les travaux devraient démarrer au plus tard le 1^{er} trimestre 2023. Pour rappel, pour financer des travaux dans le bâtiment, la DGFIP a dû accepter une densification avec l'installation de personnels de l'Education Nationale. La Direction nous a précisé que la gestion serait confiée au gestionnaire de site (DGFIP). Cette tâche constituera une charge de travail supplémentaire pour l'agent chargé de cette mission !

Rénovation de la cité administrative :

Le planning des travaux a été modifié pour y intégrer le Service de Gestion Comptable d'Avignon. La Direction n'a pas démenti les propos tenus dans notre déclaration liminaire sur la densification des surfaces de travail qui va être imposée aux agents de plusieurs services. Elle a confirmé à FO Finances que les travaux devraient se dérouler par tranche dans chaque bâtiment. Il y aura des zones de forte densification pendant cette rénovation.

Ces travaux devraient durer un an et débiteront à compter du 1^{er} trimestre 2023.